

**COMMUNIQUÉ DE
PRESSE**

19 décembre 2023

France urbaine
22, rue Joubert
75009 Paris
Tel : 07 56 82 02 21
Contact presse :
p.logette@franceurbaine.org

**Agissons rapidement face à la pénurie d'agents publics
dans le secteur de la Petite enfance !**

Jeudi 14 décembre dernier se réunissait la séance plénière du Comité de filière de la Petite enfance, sous la présidence d'Élisabeth Laithier, en présence d'Aurore Bergé, ministre des Solidarités.

Ce comité collégial, vivement souhaité par France urbaine, propose depuis 2 ans aux acteurs de la Petite enfance et au Gouvernement d'échanger sur des solutions visant à solutionner la crise majeure de recrutement de professionnels.

L'enjeu est crucial pour les adhérents de France urbaine : **permettre l'accueil du jeune enfant, une priorité sociale pour les familles de nos territoires.**

Alors que le président de la République a annoncé la création de 200 000 nouvelles places d'accueil dans les 6 années à venir, **environ 10 % des berceaux doivent aujourd'hui fermer, faute de personnel dans nos villes ou intercommunalités.**

France urbaine a soutenu le projet de loi permettant de rendre obligatoire ce service public essentiel.

La prise de compétence pour les villes et les EPCI, prévue dans le futur service public de la Petite enfance, est une responsabilité qu'entendent honorer nos territoires.

Mais force est de constater, depuis 2 ans, nos propositions et recommandations restent sans réponse, notamment celles visant à :

- augmenter le nombre de places dans les formations,
- intégrer sur titre les personnels confirmés au sein de la fonction publique,
- donner les moyens aux villes et EPCI de revaloriser les conditions de travail des personnels.

France urbaine, soutenue par les autres acteurs publics de la Petite enfance, demande la tenue rapide d'une réunion, sous l'égide de la Première ministre, avec tous les membres du Gouvernement concernés afin que des décisions soient enfin actées pour maintenir nos structures d'accueil de la Petite enfance.

Notre mission de future Autorité organisatrice de la Petite enfance ne saurait consister à gérer la pénurie mais à offrir de nouveaux accueils, collectifs et individuels, aux enfants et à leurs familles.